



D'où venons-nous et où voulons-nous aller, collectivement ? Si le spectacle vivant existe depuis des temps immémoriaux, sa structuration en tant qu'objet d'une politique publique est très récente (abstraction faite de l'Ancien Régime qui vit naître par la volonté royale des institutions telles que la Comédie-Française ou l'Opéra de Paris, mais où la liberté de création était extrêmement encadrée et les artistes, à la botte du pouvoir). N'oublions pas que le ministère de la Culture n'a que 66 ans, et que le schéma que nous connaissons actuellement (des opérateurs nationaux financés par l'État qui coexistent dans un écosystème global avec la décentralisation – les labels du spectacle vivant – et les équipes artistiques indépendantes, cofinancés par l'État et les collectivités territoriales) est très récent.

Ce schéma a contribué à faire grandir le spectacle vivant, à développer nos métiers, dans une optique d'intérêt général. Bref, il a mis sur pied le service public des arts et de la culture, dans un triple objectif : porter au plus grand nombre les œuvres majeures de l'esprit (pour reprendre le décret fondant le ministère de la Culture) ; favoriser l'émergence artistique (et donc le renouvellement de ces œuvres majeures) ; faire de ce plus grand nombre un acteur de ce service public, par le biais de l'éducation artistique et culturelle. C'est donc la reconnaissance du rôle émancipateur de la culture qui est reconnu à travers cet acte.

Après des décennies de construction de ce schéma – qui est infiniment perfectible, il ne s'agit pas de tomber dans une forme d'angélisme –, le service public des arts et de la culture serait-il en train de vivre ses dernières heures ? Nous entendons de-ci de-là que le spectacle vivant va disparaître. Non. Il ne disparaîtra pas. Mais le désengagement croissant et de l'État (quoiqu'en dise Rachida Dati) et de beaucoup de collectivités territoriales risque de changer profondément l'écosystème décrit plus haut, et de renvoyer ce service public à une parenthèse enchantée de l'Histoire.

Voilà ce pour quoi nous devons lutter, impérativement. Il ne s'agit pas seulement de défendre nos métiers, nos salaires, notre avenir professionnel, mais l'avenir d'un modèle, qui tout en coexistant avec le secteur privé, intéressé (au sens capitalistique du terme), doit défendre des valeurs et se poser en rempart contre l'extrême droite et les obscurantismes en tout genre.

Observons ce qui se passe aux États-Unis (pays qui n'a certes pas du tout le même modèle culturel que le nôtre) : en l'espace de quelques semaines, Trump et son vice-président officieux, Elon Musk, ont interdit des livres, banni des sites internet de l'administration fédérale des mots tels que « LGBT », « diversité », « genre » ou « femmes », retiré des photos historiques (dont celle illustrant l'avion qui largua la bombe sur Hiroshima, au motif que cet avion avait été nommé « Enola Gay », « gay » étant un mot également interdit), et repris en main le Kennedy Center, à Washington, purgeant au passage son conseil d'administration, composé de professionnel·les renommé·es dans nos métiers. Nous ne pouvons pas et ne devons pas rester indifférent·es à ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, car alors que notre secteur est menacé et attaqué de toutes parts, avec une extrême droite forte comme jamais dans nos pays, l'inquiétude est grande. Affaiblir maintenant le service public des arts et de la culture, c'est ni plus ni moins que préparer le terrain pour une Marine Le Pen qui n'aurait plus, en cas de victoire à la présidentielle, qu'à porter le coup fatal (pour le plus grand plaisir d'individus tels que Bolloré ou Ladreit de Lacharrière qui auraient alors toute latitude pour mettre la main sur nos outils de travail, ce qu'ils tentent déjà).

Nous savons donc d'où nous venons, ce que nous avons construit, et obtenu, en luttant. Et nous savons où nous ne voulons pas aller. Il nous appartient donc, collectivement, de nous battre pour sauver le service public des arts et de la culture ! ■

SOMMAIRE

Salaires : rien de neuf sous le soleil (pour l'instant) !	3
Budgets publics : où en sommes-nous ?	4
Les tournées du SYNPTAC-CGT	6
Stage syndical SYNPTAC-CGT 1 ^{er} niveau	8
Nouvelle édition du guide pratique des droits des salarié·es	9
Élections TPE	10
Élections professionnelles	10

SALAIRES : RIEN DE NEUF SOUS LE SOLEIL (POUR L'INSTANT) !

Chaque début d'année inaugure l'ouverture de négociations obligatoires sur les rémunérations dans les branches. Après trois années de forte inflation qui ont marqué un décrochage de nos salaires par rapport au coût de la vie, bien que cette inflation ralentisse, l'enjeu d'obtenir des hausses de rémunérations qui nous permettent de vivre dignement demeure de mise.

Actuellement, deux négociations sont ouvertes :

1 Dans la branche des entreprises artistiques et culturelles (secteur public du spectacle vivant)

Suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} novembre, les employeurs ont de leur initiative – fait inédit – demandé l'ouverture d'une NAO (ceux-ci ayant par ailleurs l'obligation de le faire dès lors que les *minima* basculent en-dessous du SMIC, ce qui est à nouveau le cas dans cette branche).

Près de quatre mois après l'ouverture de cette négociation, et alors que le SYNPTAC-CGT a formulé la demande de 4% pour tous les groupes de la grille des emplois autres qu'artistiques, les employeurs, sur fond de tempête budgétaire, nous opposent pour l'instant leur incapacité à accorder la moindre revalorisation.

Alors que nous sommes en pleine mobilisation collective contre les coupes budgétaires, nous leur avons bien évidemment expliqué combien une augmentation de nos salaires serait un acte politique fort, qui démontrerait le respect et la

considération que nous exigeons. Nous attendons encore leur mandat ferme et définitif en la matière...

Cette négociation s'inscrit par ailleurs dans un travail de fond engagé sur la refonte de la classification des métiers (c'est-à-dire la hiérarchie de la grille), afin de trouver une solution face au phénomène de tassement de la grille, qui s'est amorcé il y a une petite dizaine d'années, et fortement accéléré depuis 2021.

2 Dans la branche des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Là aussi, l'augmentation du SMIC a fait plonger les *minima* en-dessous du SMIC. Une négociation a été ouverte en mars, et la CGT demande 4,5% pour tous les personnels. Le collège patronal a pris bonne note de notre revendication, tout en expliquant que dans un contexte incertain, avec des entreprises en difficulté (*sic*), il serait impossible d'accéder à notre demande. L'argument est ici difficilement entendable quand on regarde les chiffres de la fréquentation dans le secteur privé...

Nous attendons donc là aussi leur mandat.

Quant à la branche de la prestation technique, les négociations n'ont pas encore démarré.

Il va sans dire que la bataille que nous menons au niveau des branches doit s'articuler avec les luttes dans les entreprises, car sans rapport de force, point de salut ! ■

Syndicat National
des Professionnel·les du Théâtre
et des Activités Culturelles

synptac
cgt

LE
PRINTEMPS
DE BOURGES CRÉDIT MUTUEL
2025

**Le SYNPTAC-CGT sera présent
du 15 au 18 avril au Printemps de Bourges**



Viens nous rencontrer !

Nous nous étions quitté-es lors du précédent numéro de *Coulisses* sur une incertitude profonde : en semaine paire, Dati prétendait avoir obtenu le maintien de son budget pour 2025. En semaine impaire, la même défendait un amendement gouvernemental amputant de plusieurs dizaines de millions d'euros son propre budget. Puis tout s'arrêta, motion de censure oblige. Depuis, Bayrou a été nommé Premier ministre, et Rachida Dati reconduite pour la deuxième fois dans ses fonctions. Et la valse du projet de loi de finances reprenait, avec le même schéma (des discours changeant en fonction de la semaine paire / impaire, voire du jour de la semaine).

Du côté du budget du ministère de la Culture

Au final, le budget a été adopté (encore une fois *via* l'article 49.3 de la Constitution) avec 1,072 milliards pour le programme Création (soit une hausse, en euro constant une fois l'inflation retranchée, de 23 millions d'euros). À noter que cette hausse a été obtenue par le Sénat, les élu-es de la chambre haute s'étant mobilisé-es pour obtenir cette augmentation, que le gouvernement ne défendait pas). Peut-on pour autant se réjouir de cette hausse ? La réponse est bien évidemment non ! En effet, sur les 1,072 milliards du programme Création, 48 millions sont « gelés » (réserve de précaution), soit plus que la légère hausse obtenue. Et qui décide du dégel ? Bercy, qui n'est pas exactement notre ami. Ajoutons à cela que les annonces récentes de Macron d'engager des dépenses pour réarmer la France sans augmenter les impôts donnent une réponse assez précise quant au fait que les 48 millions risquent d'être perdus pour le ministère de la Culture, au profit de la Défense.

Alors comment le programme Création va-t-il être ventilé ? Rappelons que ce programme finance entre autres, pour le spectacle vivant :

- ✓ les opérateurs nationaux, sous double tutelle du ministère de la Culture et de Bercy ;
- ✓ les établissements de la décentralisation (CDN, scènes nationales, opéras en région, SMAC, etc.) ;
- ✓ les équipes artistiques indépendantes (compagnies, etc.) ;
- ✓ les aides à l'emploi (FONPEPS et GIP Cafés-Cultures).

À l'heure où ces lignes sont rédigées, des arbitrages continuent d'être pris.

Les opérateurs nationaux ont déjà subi en 2024 un choc financier important, les coupes budgétaires ayant été exclusivement amorties sur leurs dotations, au motif de préserver les dotations dans les territoires. Qu'en sera-t-il en 2025 ?

Du côté de la décentralisation, Dati continue de marteler que pas 1 euro ne manquera dans les territoires. Pourtant, nous commençons à avoir des remontées inquiétantes de certaines DRAC qui annoncent que des baisses seront à l'ordre du jour (certaines osant même affirmer qu'il est normal que le spectacle vivant contribue à « l'effort national »). Les mêmes inquiétudes existent pour ce qui concerne les équipes artistiques indépendantes.

Du côté des aides à l'emploi, le ministère de la Culture a d'ores et déjà annoncé qu'il manque 30 millions, et que l'enveloppe sera tarie en septembre (après avoir communiqué sur le mois de juin avant de se raviser, souhaitant que Madame la Ministre passe un bel été entre deux festivals...) Ces aides sont vitales pour notre secteur, et une concertation est en cours avec le ministère pour réviser les critères d'éligibilité. La CGT a d'ores et déjà annoncé qu'elle refuse de gérer la pénurie, mettant en avant nos revendications pour améliorer le FONPEPS (doté de 39 millions, loin des 90 annoncés à sa création).

Du côté des collectivités territoriales

Au final, après l'adoption de la loi de finances, les collectivités territoriales subiront une baisse de 2,2 milliards d'euros (contre 5 milliards prévus sous Barnier). Alors que les collectivités contribuent pour deux-tiers au financement de la culture, sans pour autant que ce soit une compétence obligatoire, le choix est vite fait pour beaucoup d'entre elles (de droite comme de gauche) de sacrifier ce qui n'est donc pas jugé essentiel à leurs yeux (avec pour Christelle Morançais, présidente de la région Pays de la Loire, des arguments populistes et honteux). À noter d'ailleurs que certaines collectivités, avant même le vote de la loi de finances, ont fait le choix de saborder leur budget culture...

À ce jour, voici les remontées que nous avons :

- ✓ Pays de la Loire : baisse de 28,2 millions sur les crédits de fonctionnement. 2443 emplois dans notre secteur sont menacés dans cette région ;
- ✓ Île-de-France : - 20 % ;
- ✓ Bretagne : - 1,1 % ;
- ✓ PACA : - 7,8 % ;
- ✓ Auvergne-Rhône-Alpes : - 12 % sur le budget du spectacle vivant et des arts visuels ;
- ✓ Grand-Est : - 9,3 % ;
- ✓ Nouvelle-Aquitaine : - 5,6 % ;
- ✓ Occitanie : annonce de - 5 à - 15 % pour les structures ayant plus de 5000 euros de subventions.

Du côté des départements, le ministère de la Culture prévoit lui-même un effondrement des aides. Cela a déjà commencé dans les Yvelines, avec l'annonce de - 350 000 euros pour le CDN de Sartrouville et - 180 000 pour le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans l'Hérault, le président, socialiste, a annoncé la suppression de tous les financements non-obligatoires, soit - 48 %. Et ce n'est que le début...

À noter que la ministre a récemment signé une convention avec le président de l'association des départements de France, pour tenter d'inciter ces collectivités à ne pas se désengager. Une convention avec la région PACA a également été signée dans ce sens (région qui pourtant baisse ses dotations). Alors que la ministre a également déclaré que l'État n'a pas vocation à pallier le retrait des collectivités, tout ceci ressemble fort à une opération de com'.

Du côté de l'éducation artistique et culturelle

Le programme ministériel « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » est en légère baisse de 2 millions d'euros. C'est ce programme qui finance notamment la part individuelle du Pass Culture (qui s'est vue amputer de 15 millions d'euros par les sénateur-trices, réaffectés au programme Création).

Mais l'inquiétude vient surtout de la part collective du Pass, financée par le ministère de l'Éducation nationale. Pour l'année 2024, les crédits votés étaient de 62 M€ et ont été engagés pour 97 M€ (+ 35 M€ par rapport au budget voté). Le ministère de l'Éducation nationale a augmenté son budget pour 2025 à hauteur de 72 millions d'euros mais

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS !

La permanence « Droits du travail / droits sociaux » du SYNPTAC-CGT, composée de militantes et de militants qui s'investissent aux côtés de l'équipe permanente, est là pour vous répondre.

Cependant, selon la disponibilité de nos militantes et militants et face aux nombreuses sollicitations que nous recevons quotidiennement, nous pouvons être amené·es à prioriser les dossiers de nos adhérent·es.

Merci de votre compréhension.

35 M€ de dépenses de 2024 sont venus directement impacter ce budget et fin janvier, les crédits étaient bien entamés, ce qui a conduit Élisabeth Borne à geler le dispositif.

Rappelons que la part collective finance l'éducation artistique et culturelle des collégien·nes et lycéen·nes ainsi que l'éducation à l'image et à l'information. De très nombreux·ses artistes vivant *quasi* exclusivement de la part collective du Pass Culture, cela annonce une catastrophe sociale pour bon nombre de nos collègues, sans compter toutes les actions engagées par de nombreux lieux et qui se retrouvent à l'arrêt, menaçant un équilibre budgétaire déjà très fragile.

Vous l'aurez compris, chers lecteurs et chères lectrices de *Coulisses*, l'avenir budgétaire est plus que sombre, avec nos outils de travail et nos métiers pris en étau entre l'État et les collectivités territoriales. Face à un gouvernement qui refuse de taxer les super profits et les plus riches, et qui a pendant des années distribué des aides aux très grosses entreprises sans aucune contrepartie, l'heure est venue d'exiger un changement du logiciel politique ! ■

Fin janvier, le SYNPTAC-CGT est parti à la rencontre des salarié-es d'Occitanie. La délégation était composée des deux secrétaires généraux adjoint-es, ainsi que de Cathy et Michel, les locaux de la bande. Elle s'est arrêtée à Montpellier, Narbonne et Toulouse, qui, malgré l'étendue de la région, concentrent la majorité des emplois de nos secteurs.

Dans un contexte de coupes et d'incertitudes budgétaires, voici un retour sur nos échanges et rencontres.

Montpellier, terre de fusions, de bagarres et d'ingérence politiques

La première étape de notre périple s'est faite au Domaine d'O, où nous avons profité de notre présence pour y déposer en mains propres la liste des candidat-es SYNPTAC-CGT au premier tour des élections des représentant-es du personnel au CSE. La rencontre avec les élu-es sortant-es et les futur-es élu-es a permis de répondre à leurs nombreuses questions sur le fonctionnement du syndicat et sur ce que cela représente d'avoir la force du syndicat avec soi. Puis nous avons évoqué ensemble les problématiques de leur structure.

En septembre dernier, la direction du Domaine d'O, qui allait devenir EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle), Cité européenne du théâtre et des arts associés au 1^{er} janvier 2025, avait annoncé annuler sa programmation jusqu'en décembre 2024¹. Evoquant alors des raisons financières, 2025 n'amène pourtant aucune garantie que la situation ne s'améliore, notamment depuis les annonces faites par le département Hérault de réduire son budget 2025 à zéro euro pour la culture et la remise en question possible de la subvention allouée aux festivals (part obligatoire pour la gestion du bâtiment).

Côté reprise d'activité pour la saison 2024-2025 ? Toujours rien ou si peu. Deux spectacles hors-murs et la 26^e édition du festival jeune public « Saperlipopette ! » réduite à 2 jours, alors qu'il y a quelques années encore il durait un mois plein et rayonnait sur l'ensemble du territoire héraultais. Et pourtant l'outil demeure. Et pas des moindres : un amphithéâtre extérieur (1800 places), le Théâtre Jean-Claude Carrière (1200 places) et

le Théâtre d'O. Ce dernier, sous compétence du département, a été fermé par décision unilatérale, alors qu'il abrite une salle de 200 places et un studio de 80 places, lieu de répétition, de recherche et de création. Et surtout, une équipe de salarié-es permanent-es et intermittent-es qui peinent à trouver du sens à leur travail, tant la situation est devenue difficile, avec des salaires qui stagnent et des volumes d'emploi qui diminuent.

Le changement de statut en EPCC, ainsi que la fusion entre le Domaine d'O et le festival « Le Printemps des Comédiens », festival financé intégralement par le département, semblent avoir sécurisé le budget pour trois ans. Il n'en demeure pas moins le risque du désengagement du président du département, Kléber Mesquida (PS), plaçant alors le président de la métropole de Montpellier, Michaël Delafosse (PS), comme devant assumer obligatoirement le financement de la structure. Cette opposition entre élus du Parti Socialiste doit être lue à l'aune de leur futur congrès statutaire du printemps... Il n'en reste que l'impact de cette ingérence politique est très violente pour les travailleur-ses du spectacle vivant de l'Hérault, tant en terme de conditions de travail, de durée et de volume d'emploi dans les festivals. Les conséquences pour l'ensemble des salarié-es artistes, des personnels technique, administratif et d'accueil sont ici dramatiques.

La délégation est ensuite allée à la rencontre des équipes du Théâtre des 13 Vents, le Centre Dramatique National de Montpellier. À l'occasion de la visite de l'atelier Costumes, nous avons pu évoquer la diminution des équipes et la baisse d'activité. Alors qu'hier encore, l'atelier confectionnait également les costumes de l'Opéra Comédie, il dédie maintenant une partie de son activité à la formation professionnelle.

L'après-midi a été consacré à la rencontre des équipes du Centre Chorégraphique National de Montpellier. Une fusion prochaine devrait intégrer le festival « Montpellier Danse » au CCN. Nous avons évoqué ensemble les problématiques que pose une fusion : gestion des postes doublés, mise à plat des accords d'entreprise et continuité du CSE.

Le soir, un apéro syndical dans le centre-ville de Montpellier a réuni les élu-es des différentes structures rencontrées, des syndiqué-es et non-syndiqué-es montpelliérain-es, pour parler ensemble des coupes budgétaires et de la mobilisation nationale pour la défense du service public de la culture. Et leur inquiétude est grande.

1. Cf. Communiqué SYNPTAC-CGT du 2 octobre 2024 (voir sur www.synptac.com).

Narbonne, au croisement des générations

Une rencontre avec l'équipe du Théâtre de Narbonne, Scène nationale, nous a permis de réunir plusieurs générations de militant·es du SYNPTAC-CGT : Michel, ancien délégué syndical, qui nous a accompagné·es depuis Montpellier et les élu·es et déléguée syndicale actuel·les. Plein de questions encore sur ce qu'est le SYNPTAC-CGT et sur ce que cela signifie d'être syndiqué·e.

Puis, un instant suspendu, lors de la rencontre inopinée avec Jeannette, costumière à la retraite, ancienne militante du SYNPTAC-CGT à l'heure de la signature de la toute première Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles. Les ouvrier·es se lèvent et se remplacent. Et la lutte continue...

Toulouse s'organise

Dernière étape du périple occitan, l'équipe du Théâtre de la Cité nous a ouvert les coulisses du Centre Dramatique National toulousain.

L'apéro syndical du soir aura permis aux élu·es SYNPTAC-CGT des différentes structures de se rencontrer pour se coordonner lors de mobilisations futures, mais aussi pour échanger sur leurs pratiques.

Après trois jours intensifs, la délégation quitte l'Occitanie, avec la promesse de revenir pour accompagner au mieux les équipes rencontrées lors des fusions évoquées et pour créer du lien dans cette région qui a un besoin urgent de s'organiser, tant elle est immense.

Bilan

L'idée maîtresse de cette tournée occitane aura été « créer un collectif ». Face aux risques que présente une fusion, face à l'ingérence politique, face aux coupes budgétaires, face à un management toxique, il faut que les travailleur·ses s'organisent et se parlent. Réunions du personnel, rencontres inter-CSE ou apéros informels sont autant de moyens de créer un collectif de lutte. Face à l'offensive ultralibérale, il nous faut contrer l'isolement des salarié·es et retrouver les chemins du collectif.

La question de l'organisation d'une région, ou plus modestement d'un bassin d'emploi, reste cruciale. Comment aider au plus près les structures et les syndiqué·es nous ayant rejoint (souvent à la faveur d'une période de crise) avec leurs préoccupations spécifiques ? Et à la fois, comment les ouvrir aux autres préoccupations pour trouver un terrain de revendications commun, dans le but de fédérer les lieux et les luttes ? Comment rassembler et réunir pour être plus fort·es, ensemble ? Difficile but à atteindre lorsque la région fait plus de 72 000 km² (3^e région plus vaste de France) et que sa densité de 80 hab./km² est inférieure à la moyenne française.

Un des rôles de notre syndicat est de fédérer des syndiqué·es qui ne se côtoient pas assez et communiquent peu entre elles et eux, et de trouver le moyen de les réunir régulièrement. Nous devons creuser le lien entre national, régional, local et syndiqué·es.

Ces rencontres ont été une réussite et ont donné l'envie de trouver le levier permettant une telle réalisation : sororité et fraternité, comme étendard du SYNPTAC-CGT ! ■

Le fascisme et ses idées se combattent localement.

Rejoins le VISA de ton département !



Contacte le SYNPTAC-CGT
ou VISA (www.visa-isa.org)
pour avoir plus d'info.

Ain (01)
Aisne (02)
Allier (03)
Ariège (09)
Aude (11)
Aveyron (12)
Bouches-du-Rhône (13)
Calvados (14)
Côtes-d'Armor (22)
Drôme (26)

Eure (27)
Finistère (29)
Gard (30)
Comminges (31)
Gers (32)
Ille-et-Vilaine (35)
Isère (38)
Loire-Atlantique (44)
Lot (46)
Moselle (57)

Pyrénées-Orientales (66)
Rhône (69)
Savoie (73)
Haute-Savoie (74)
Seine-Maritime (76)
Tarn (81)
Vienne (86)
Seine-Saint-Denis (93)
Val-de-Marne (94)

STAGE SYNDICAL SYNPTAC-CGT 1^{er} NIVEAU

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2025

La 2^e session du stage syndical 1^{er} niveau du SYNPTAC-CGT se tiendra du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2025, en internat au centre Benoît Frachon de Gif-sur-Yvette.

Les thèmes abordés lors de cette formation sont :

- ✓ Le SYNPTAC-CGT (histoire et organisation)
- ✓ La Fédération CGT du Spectacle
- ✓ La CGT
- ✓ Comprendre une fiche de paie
- ✓ L'environnement juridique du travail
- ✓ La santé au travail
- ✓ Lutter contre les idées de l'extrême droite
- ✓ Nos droits sociaux
- ✓ Agir au quotidien : les IRP
- ✓ Construire des revendications et négocier

Merci de retourner au SYNPTAC-CGT le bulletin de participation ci-dessous.

Pour les salarié-es permanent-es, faire une demande d'autorisation d'absence auprès de votre employeur (voir le modèle ci-contre).

Modèle de lettre de congé

Nom du directeur/de la directrice
Théâtre
Adresse

Objet : Demande d'autorisation pour participation au stage syndical

Paris, le 2025

Madame/Monsieur,

En tant que (délégué-e syndical-e, représentant-e du personnel), je souhaite participer au stage syndical que le SYNPTAC-CGT organise du 6 au 10 octobre 2025 au Centre Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette. C'est pour cette raison que je vous demande de bien vouloir me libérer pour pouvoir suivre cette formation qui s'inscrit dans la ligne formation économique sociale et syndicale, conformément aux articles L 2145-5 et suivants du Code du Travail.

En espérant que ma demande de libération trouvera un écho favorable de votre part,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Signature

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE SYNDICAL SYNPTAC-CGT 1^{er} NIVEAU

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : [][][][][][] Ville :

Profession :

Entreprise :

Mandats : ☐ CSE ☐ CSEC ☐ DS

Autres mandats :

Date : [][][][][][][][][][] Signature :

NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE PRATIQUE DES DROITS DES SALARIÉ·ES

ÉDITION 2024 ACTUALISATION JANVIER 2025

Au sommaire : tout le contrat de travail, la caisse des Congés Spectacles, les conventions collectives dans le spectacle, le cinéma et l'audiovisuel, le groupe de protection sociale Audiens, l'accord interbranche de prévoyance de santé des intermittent·es, la formation professionnelle et l'Afdas, l'assurance chômage et les annexes 8 et 10, le GUSO et la Sécurité sociale...

Connaître ses droits pour les défendre et les faire respecter !

L'austérité sociale sur les rémunérations et la protection sociale ne s'est pas démentie durant tout l'année 2024 !

L'accord du 14 novembre dernier sur l'assurance chômage signé par le patronat et la CFTD, la CFTC et FO a reçu un agrément ministériel le 19 décembre dernier. Celui-ci reprend pour l'essentiel l'accord de novembre 2023 qui avait été retoqué par le gouvernement Attal pour absence d'accord sur les seniors.

La convention Unedic du 15 novembre 2024, que la CGT n'a pas signée, va aggraver la situation de tous les privés d'emploi, en particulier des plus précaires.

Malgré une tentative du Medef de restreindre l'ouverture des droits aux salariés intermittents, les annexes 8 et 10 ont été finalement reconduites

à l'exception des dispositions sur le maintien des droits jusqu'à la retraite, pour tenir compte de la funeste réforme des retraites de 2023.

Au surplus, notre accord professionnel unanime du 27 octobre 2023 n'a toujours pas été pris en compte.

À l'austérité sociale s'ajoute l'austérité culturelle avec des coupes dans les crédits d'État de la Culture et de l'audiovisuel public, sans compter les coupes décidées par de trop nombreuses collectivités territoriales pour 2025.

En 2024, il y eut aussi la dissolution de l'Assemblée nationale en juin décidée par Macron puis les élections législatives en juillet, la mise en place du gouvernement Barnier en septembre qui fut censurée début décembre, et enfin le gouvernement Bayrou à la fin du mois de décembre.

Cette nouvelle édition du guide pratique des droits des salarié·es du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel doit participer à la nécessaire bonne connaissance de nos droits pour les défendre et les faire respecter.

Et contribuer à l'action pour conquérir de nouveaux droits. ■

Réservez vite votre exemplaire!



BON DE COMMANDE GUIDE PRATIQUE DES DROITS DES SALARIÉ·ES DU SPECTACLE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

CP : [] Ville :

Nombre d'exemplaires : []

Frais de port : 6,51 €/exemplaire

à renvoyer au : **SYNPTAC-CGT, 3 rue du Château-d'Eau, 75010 Paris**



ÉLECTIONS TPE

Les élections TPE (Très Petites Entreprises) ont eu lieu en décembre 2024. C'est un temps important de la démocratie syndicale qui a lieu tous les 4 ans, avec un peu plus de 5 millions d'électeur·ices appelé·es à voter. Pour rappel, la représentativité des organisations syndicales se mesure en cumulant les résultats des élections TPE et ceux des élections CSE. C'est donc un enjeu majeur dans notre secteur, qui compte une majorité de TPE, mais aussi pour l'ensemble de la CGT.

De bon résultats

Sur l'ensemble des votant·es, la CGT recueille 27,64% des voix, suivie par la CFDT (14,86%) et l'UNSA (14,38%). C'est une légère progression par rapport à 2016. Dans le champ du SYNPTAC, la CGT arrive en tête dans les trois conventions collectives. Le vote CGT est stable dans la CCNEAC. On note une forte hausse dans la CCNETSCE et dans la CCNSVP, qui sont des secteurs où nous sommes historiquement moins implanté·es. Ces résultats démontrent que le SYNPTAC et la CGT Spectacle sont néanmoins connus et

reconnus par les salarié·es de ces deux branches. Du côté des autres organisations syndicales, on peut noter que Solidaires poursuit sa progression dans la CCNEAC et dans la CCNSVP. *A contrario*, Force Ouvrière continue à perdre du terrain. La CFDT également, mais dans des proportions moindres.

Une abstention massive

Ces bons résultats sont à nuancer au vu de la participation très faible. Il y a seulement 218926 votants soit 4,07%. Dans notre champ, les taux de participation sont plus élevés (10,41% pour la CCNEAC, 7,06% pour la CCNSVP et 6,17% pour la CCNETSCE).

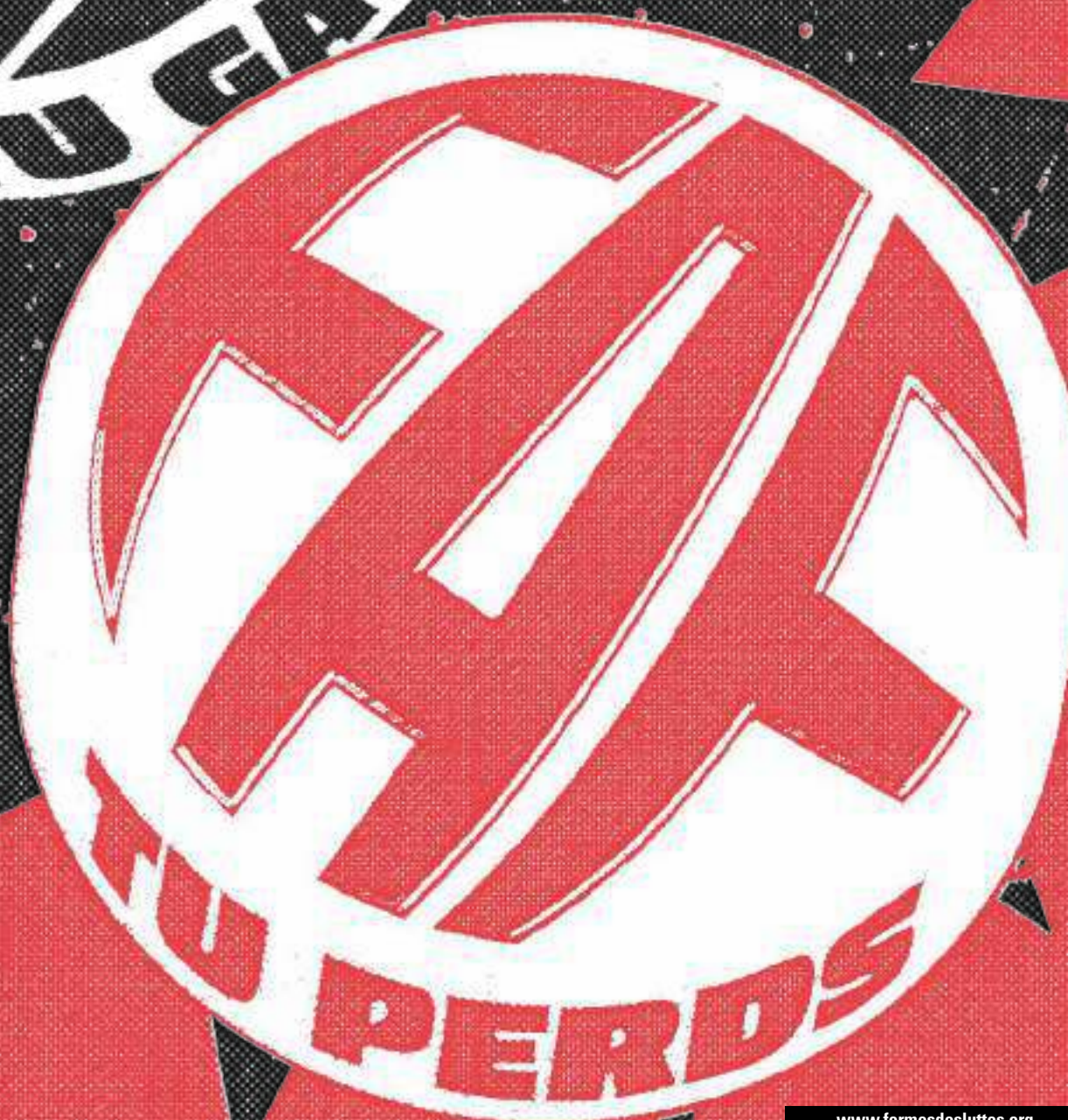
Cette abstention massive et constante nous interroge à chaque élection TPE. Il est évident que nos organisations, qui se revendiquent comme des syndicats de masse, ne peuvent s'en satisfaire. Nous devons donc poursuivre notre travail sur ce scrutin afin de mobiliser les salarié·es concerné·es et de les convaincre de la nécessité et de l'utilité de leur vote. ■

Résultats des principales organisations syndicales par convention collective

	CCNETSCE			CCNSVP			CCNEAC		
	2016	2021	2024	2016	2021	2024	2016	2021	2024
CFDT	12,24%	8,21%	10%	7,57%	7,67%	6%	8,50%	7,24%	7,00%
CFE-CGC	2,33%	4,10%	3%	0,54%	0,33%	0,49%	0,82%	0,73%	0,77%
CFTC	0,87%	2,05%	3%	1,74%	1,94%	0,49%	7,42%	1,05%	0,77%
CGT	32,36%	39,49%	49,17%	45,10%	58,59%	60,14%	48,53%	58,85%	58,85%
FO	11,37%	4,62%	3,83%	9,14%	5,57%	3,19%	7,45%	5,04%	2,09%
SOLIDAIRES	4,37%	3,08%	4,17%	5,29%	5,93%	14,22%	10,71%	11,69%	18,58%
UNSA	3,21%	8,72%	8,50%	5,04%		5,79%	4,54%	7,45%	4,09%

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Entreprise	Ville	Convention collective	CSEC	Date élection	Tour	% CGT	Type de collège	Nb de tit.	Nb de sup.	Désignation DS	Durée du mandat
Le Carré	Château-Gontier	CCNEAC	×	19/11/2025	1 ^{er}	100%	Unique	1	1	×	2
Le Camji	Niort	CCNEAC	×	20/12/2024	1 ^{er}	100%	Unique	1			3
Mascènenationale	Montbéliard	CCNEAC	×	25/01/2025	1 ^{er}	100%	Unique	2	2	×	2
Moulin Rouge	Paris	CCNSVP		29 et 31/01/2025						×	3
Théâtre des Quartiers d'Ivry		CCNEAC	×	31/01/2025	1 ^{er}	100%	Unique	2	2		3
Pavillon Baltard	Nogent-sur-Marne	CCNEAC		31/01/2025	1 ^{er}	100%	Unique	1	1		4
Domaine d'O	Montpellier	CCNEAC	×	06/02/2025	1 ^{er}	100%	Unique	2	2		2
Le Grand Mix	Tourcoing	CCNEAC	×	12/02/2025	1 ^{er}	100%	Unique	1	1		4
ACB	Bar-le-Duc	CCNEAC	×	27/02/2025	1 ^{er}	100%	Unique	1	1	×	3
Comédie de Picardie	Amiens	CCNEAC	×	27/02/2025	1 ^{er}	100%	Unique	1	1	×	4



Professionnel·le·s du théâtre

★Audiens

s'engage à vos côtés



**ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

Label «Égalité professionnelle»



**DIVERSITÉ
& SOLIDARITÉ**

Une politique dynamique contre
toute forme de discrimination



**CELLULE D'ÉCOUTE
CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**



Membre de la Commission
d'attribution et du Comité
d'éthique du Label



Cofinancement de Déclic,
démarche bas carbone du
Syndicat des Musiques Actuelles



Accompagnement du Collectif
des Festivals Éco-responsables
et Solidaires



Co-fondateur d'Ecoprod

audiens.org